

Vision

Le Cameroun : usine de la nouvelle Afrique industrielle

Le mardi 23 mai 2017, les experts du cabinet BASICS ont procédé, dans la salle de conférence de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat de Douala, à la présentation du schéma conceptuel et des grandes opérations stratégiques du Plan directeur d'industrialisation du Cameroun (PDI).

Ce plan, élaboré sous la houlette du MINMIDT, vise à relever plusieurs enjeux parmi lesquels la nécessité de rattraper le niveau de croissance économique dont le Cameroun jouissait jusqu'en 1990, reconquérir le leadership et maîtriser les chocs (fossé numérique, chocs des marchés, chocs géostratégique).

Le PDI se donne pour défis de faire du Cameroun : (i) l'équipementier de la sous-région; (ii) le nourricier de la zone CEEAC et du Nigéria; (iii) le commutateur régional. Neutraliser la fracture numérique est également un objectif à atteindre.

Le PDI est adossé sur une vision d'ensemble : « Le Cameroun : usine de la nouvelle Afrique industrielle ». Les cinq piliers industriels structurants sont : (i) Forêt-Bois, (ii) Textile/Confection-Cuir, (iii) Mines-Métallurgie, (iv) Hydrocarbures-Raffinage-Pétrochimie et (v) Chimie-Pharmacie.

Un plan spécifique tiré de ce PDI, le Plan FABER, a fait l'objet d'une présentation détaillée. Il vise à faire connaître et commercialiser les essences issues du bois camerounais, exploiter le bois camerounais, créer des complexes industriels intégrés pour l'exploitation pour la transformation des ressources forestières, etc.

Les échanges avec l'assistance ont porté sur l'impact environnemental de ce plan, les possibilités offertes sur le marché occidental, la priorité à accorder au désenclavement des zones de production agricoles et la problématique de la promotion des PMI.

Forum Universités – Entreprises

Pour une meilleure employabilité des jeunes diplômés

Deux principaux ateliers ont meublé le forum Universités – Entreprises sur « la mise sur pied et l'implémentation d'une convention type de stage », du 09 au 10 mai 2017 à l'Ecole Polytechnique de Yaoundé. Le premier était axé sur la relecture des dispositions de la loi de Finances 2017 concernant les exonérations fiscales accordées aux entreprises qui recrutent des jeunes de moins de 35 ans en CDD ou CDI, dans le cadre d'un premier contrat. Objectif : vulgariser ces dispositions auprès des entreprises.

Le second atelier portait sur la relecture et les amendements des projets de texte élaborés en matière de stages.

A l'issue du forum, deux principales recommandations : (1) assurer une large vulgarisation des dispositions de la loi de Finances fixant exonérations fiscales aux entreprises en matière d'embauche des jeunes Camerounais de moins de 35 ans ; (2) mener un plaidoyer auprès du MINFI pour le maintien de cette disposition dans la loi de Finances 2018 et son extension aux stages.

Commerce

Un atelier pour présenter le contenu de l'AFE

Du 09 au 12 mai 2017, l'hôtel SAWA à Douala a abrité un atelier de renforcement des capacités des membres du Comité national de facilitation des échanges (CONAFE, ex-Comité FAL) sur l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (Accord de Bali) adopté le 27 novembre 2014, ratifié par le Cameroun et entré en vigueur le 22 février 2017.

L'atelier, animé par deux experts de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) portait sur le module d'un programme pluriannuel et avait pour thème : « Connaître les recommandations et normes internationales ».

Cette rencontre a permis d'outiller les membres du CONAFE sur : (1) les contours de la facilitation des échanges; (2) le contenu de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE); (iii) certains aspects connexes à l'AFE.

L'Accord sur la facilitation des échanges est le premier accord commercial multilatéral conclu sous les auspices de l'Organisation Mondiale du Commerce en 21 ans. Il est entré en vigueur le 22 février 2017.

C2D

Bilan et perspectives

La onzième session du Comité d'orientation de suivi du contrat C2D (COS-C2D) s'est tenue le jeudi, 11 mai 2017 dans la Salle des actes du ministère des Finances. Les échanges ont porté notamment sur les réalisations du C2D et les perspectives du 3^{ème} C2D.

S'agissant des réalisations, on retient que 10 ans après son lancement en 2006, le C2D a permis de mobiliser près de 577 milliards de FCFA destinés au financement des projets dans les secteurs prioritaires tels que l'agriculture, la santé, l'éducation, les infrastructures.

Le 3^{ème} C2D a été signé en juin 2016 et s'étalera sur 08 ans, pour un montant de 400 milliards de FCFA. Sa mise en œuvre a débuté en janvier 2017. Ce C2D permettra la poursuite des projets entamés mais non achevés des précédents C2D et mettra l'accent sur d'autres secteurs dont celui de la recherche et de l'enseignement supérieur.

A l'issue des travaux, les principales recommandations ont été de : (1) renforcer la communication autour du C2D et son impact sur les populations ; (2) s'assurer que les orientations du 3^{ème} C2D prennent en compte les jeunes et les régions vulnérables du Cameroun.

Coopération Sud-Sud

Une réalité concrète et utile

L'atelier de validation tripartite sur la coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique s'est tenu à Casablanca (Maroc) les 11 et 12 mai 2017.

Cet atelier sous-régional a mis en présence les représentants d'organisations d'employeurs du Maroc, Botswana, Nigéria, Kenya, Sénégal, de l'Algérie, la Guinée équatoriale, l'Égypte, l'Éthiopie et l'Afrique du Sud, des organisations de travailleurs, des gouvernements, de la société civile, des observateurs indépendants, des personnes ressources venus d'organismes sociaux tels que l'UNESCO, le BIT et le *Business Africa*.

Cette rencontre s'inscrivait dans la logique du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique d'élaborer un cadre régional pour le soutien de l'OIT à la coopération Sud-Sud triangulaire dans la région africaine.

Différents thèmes ont été abordés: la coopération Sud-Sud et le développement durable, ses modalités, les socles de protection sociale : perspective Sud-Sud, le changement climatique et la création d'emplois, etc.

Le Cameroun, fortement représenté à cet atelier par le biais du Gouvernement, d'un syndicat des travailleurs et du GICAM, a salué l'initiative de l'OIT et insisté sur le renforcement des capacités des mandants tripartites et des organismes comme le CRADAT, en plus de l'implication des partenaires sociaux dans la coopération Sud-Sud malgré le climat instable du moment.

Atelier

Des mesures pour le développement de l'entrepreneuriat

Le MINPMEESA, en collaboration avec l'OIF et la CNUCED, ont organisé du 15 au 17 mai 2017 à Yaoundé, un atelier sur l'identification des obstacles et entraves à l'éclosion d'entrepreneurs et le développement de la culture entrepreneuriale au Cameroun.

Les travaux ont abouti à plusieurs recommandations dont les principales sont les suivantes : la refonte du système éducatif et l'instauration de la culture entrepreneuriale dans les programmes scolaires du primaire au supérieur ; la mise sur pied de mécanismes de financement et d'appui financier aux jeunes entrepreneurs ; la mise sur pied des incitations à l'entrepreneuriat ; l'encadrement, l'accompagnement et le coaching des entrepreneurs ; la définition du statut de l'entrepreneur ; l'organisation de concours et compétitions par secteur d'activité, par région et sur le plan national pour les entrepreneurs et des prix d'encouragement aux meilleurs ; la création d'incubateurs d'entreprises ; la réduction des coûts de protection de l'innovation et leur subvention pour les jeunes entrepreneurs.

Plan d'action de gouvernance

Le GICAM fait des propositions

Le lundi, 15 mai 2017, le professeur Bernard Momo, coordonnateur du Programme national de gouvernance (PNG) a présidé une séance de travail dédiée à l'élaboration du plan d'action de gouvernance de la stratégie nationale de gouvernance élaborée il y a deux ans sous les auspices du MINEPAT. La séance a regroupé les représentants des administrations et des organisations de la société civile et du secteur privé concernés par les différents axes définis dans la stratégie.

Tour à tour, ces différents acteurs ont présenté l'état d'avancement dans leurs secteurs respectifs et suggéré des compléments et améliorations à apporter au cadre stratégique selon les différents axes.

La contribution du GICAM était attendue dans l'axe relatif au climat des affaires et la gouvernance économique. Elle a porté sur : (i) la reformulation des indicateurs de certaines actions (éradication des pratiques antiéconomiques, assainissement des processus des marchés publics, par exemple); (ii) la proposition de nouvelles actions (conduite de la réforme foncière, réforme de la politique fiscale vers une fiscalité de développement, etc.); (iii) la restructuration des actions.

Cameroon Business Forum

On fait le bilan

Le mardi, 23 mai 2017, Séraphin Fouda, secrétaire général des services du Premier ministre, a présidé une réunion du Comité de suivi et d'évaluation des activités du Cameroon Business Forum (CBF). La rencontre a regroupé les secrétaires généraux des ministères concernés par les recommandations du CBF 8 et les représentants des organisations du secteur privé.

Les échanges ont porté notamment sur : la création d'entreprise, le permis de construire, l'accès à l'électricité, à la propriété, au crédit, le paiement des impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats, la gouvernance.

S'agissant de la création d'entreprises, l'informatisation du Registre du Commerce et Crédit Mobilier (RCCM) est en cours pour le TPI de Yaoundé et pour les TPI de Bonanjo, Ndokotti et Bonabéri à Douala. L'opération devrait s'étaler sur une durée de trois ans.

S'agissant du paiement des impôts, le compte séquestre dédié au remboursement des crédits de TVA est déjà une réalité : une dotation six milliards de FCFA y est automatiquement versée tous les 15 de chaque mois à cette fin.

Protection sociale

38% de Camerounais en situation de pauvreté

Dans le but de contribuer à la mise en place des Objectifs de développement durables (ODD) prescrits dans son Agenda 2030, le Bureau International du Travail (BIT) a organisé à Dakar, du 23 au 25 mai derniers, un atelier sur la création et le renforcement de socles de protection sociale qui s'inscrit dans le Programme phare mondial pour les socles de protection sociale. Tout en affirmant que l'Etat est l'ultime responsable de l'extension horizontale et verticale de la couverture de sécurité sociale, cet atelier a impliqué les mandants tripartites ainsi que d'autres acteurs pertinents (société civile, partenaires du développement y compris le secteur privé).

Les objectifs étaient multiples : donner un aperçu de la situation de la protection sociale dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre et des défis pour étendre la couverture ; convaincre les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs de prioriser

la protection sociale dans les plans nationaux de mise en place des ODD et œuvrer concrètement à la mise en place des socles de protection sociale ; offrir un aperçu du Programme phare mondial sur les socles de protection sociale et convaincre les mandats tripartites et les partenaires de développement d'appuyer ce programme, y compris au travers de projets de coopération Sud-Sud.

Des travaux, il ressort, entre autres, que 78% de la population sub-saharienne est exclue de la protection sociale.

Par ailleurs, au Cameroun, près de 38% de la population vivent en situation de pauvreté. Le marché du travail est en grande partie informel. Le secteur informel est plus répandu dans les zones rurales que dans les zones urbaines, d'où l'intérêt pour chaque pays de dresser un plan d'action pour la promotion des socles de protection sociale. Le Cameroun, avec le concours du GICAM, qui a pris part aux travaux, a également souscrit cette obligation en élaborant un document avec toutes les parties prenantes présentes à l'atelier. Le document en question est en cours de finalisation.

Un réseau mondial des entreprises est mis sur pied en matière de protection sociale. 40 sont déjà mises à contribution et le but est d'en impliquer davantage pour mieux fixer les bases de la protection sociale dans le monde, surtout en Afrique Sub-saharienne.

APE

Les règles d'origine au cœur des discussions

Du 22 au 25 mai 2017, il s'est tenu à Kribi un atelier sur le dispositif d'administration de la preuve de l'origine dans le cadre de l'APE bilatéral entre le Cameroun et l'Union européenne.

Les principales recommandations de cet atelier ont été les suivantes : (i) assurer la vulgarisation des textes de l'UE en matière d'origine, notamment auprès des opérateurs économiques et de l'Administration des douanes; (ii) procéder à la capacitation ciblée du personnel de la Direction générale des Douanes ainsi que d'autres acteurs de la chaîne de dédouanement et d'exportation; (iii) former et sensibiliser les producteurs, les exportateurs et les importateurs sur les règles d'origine ; (iv) intégrer à la certification de l'origine « Cameroun » les chambres consulaires, notamment dans le domaine agricole ; (v) réaliser une enquête ou une étude portant sur les difficultés ou contraintes auxquelles font face les opérateurs économiques locaux dans le cadre de la mise en application optimale des dispositions relatives aux règles d'origine dans l'APE d'étape.